



Elections communales du dimanche 27 septembre 2026

Dernière étape avant la fusion avec Lucens avec **8** candidat-e-s de choix pour Curtilles, réparti-e-s dans les **3** listes proposées pour le Conseil communal de la nouvelle commune de Lucens.



« Voter et élire est un droit précieux qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ! »



Michel Schäppi, Eric Binggeli, Diego Falk, Kate Lador, Carmen Falk, Blaise Cordey, Dimitri Luder et Nicole Déglon (de gauche à droite).

Parmi les candidat-e-s se trouvent un ancien Syndic, un ancien Municipal, une ancienne conseillère communale de Payerne.

Avec les autres candidat-e-s, ils sont membres du Conseil général de Curtilles, dont la vice-présidente et le secrétaire du bureau.

Même le plus jeune - et le seul « nouveau » parmi les 8 - peut s'appuyer sur sa tradition familiale en tant que petit-fils et fils de Municipal et d'ex-Syndic.

En bref quelques conseils de base pour voter valablement :

Pour la Municipalité :

Il n'y a qu'une seule liste à choix avec les noms des 6 personnes sortantes, en plus de 2 nouveaux candidats.

C'est simple, il suffit de cocher les cases des personnes de votre choix.

Un seul impératif :

**7 coches au maximum
pour les 7 places à attribuer !**

Et encore..... :

Pensez à ajouter votre date de naissance à votre carte de vote et de la signer !

Pour plus de détails, vous trouverez en annexe un large extrait de la brochure cantonale officielle qui explique plus en détail la manière de déposer correctement vos votes pour cette élection à la proportionnelle, la première de ce type pour Curtilles.

Boîte-aux-lettres à Curtilles → 11h

Le bureau de vote n'est ouvert qu'à Lucens de 10h à 11h : Place de la Couronne 1 !



Pour le Conseil communal 1 seule liste sur 3 listes à choix

En premier : détachez la liste choisie !

Vous souhaitez ajouter des candidat-e-s figurant sur une autre liste que sur celle de votre choix ?

C'est très facile : il suffit d'ajouter manuellement (au stylo !) **le numéro, le nom et le prénom** de la personne ou des personnes concernées sur la liste que vous aurez choisie.

Vous avez même la possibilité de mentionner 2 fois (maximum !) le nom de chacune des personnes que vous souhaiteriez privilégier sur la liste choisie ou issue d'une autre liste.

N'ajoutez que des personnes qui se sont déclarées candidates sur une des 3 listes.

Deux impératifs :

→ **détachez le bulletin de la liste choisie** ←

→ **ne dépassez pas le nombre de 50 voix
(uniques ou doublées) sur la liste choisie** ←